

**Rapport de la commission des finances chargée d'examiner le rapport annuel 2015 du Conseil administratif sur le Fonds chômage.**

**Rapport de M<sup>me</sup> Martine Sumi.**

Le rapport annuel 2015 a été renvoyé à la commission des finances lors de la séance plénière du Conseil municipal du 26 avril 2016. La commission, sous la présidence de M. Simon Brandt, a étudié les rapports 2015 et 2016 sur le Fonds chômage lors de ses séances du 4 octobre 2017 et des 13 mars et 17 avril 2018. La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Shadya Ghemati, pour l'indispensable contribution de ses parfaites notes de séance.

**Préambule**

En 2003, le Conseil municipal adoptait son règlement pour une politique active en matière d'intégration sociale et professionnelle. Le règlement d'application du Fonds chômage a, quant à lui, été adopté par le Conseil administratif en 2008 puis amendé en juin 2013.

Son article premier instaure le Fonds municipal de lutte contre le chômage principalement de longue durée dans l'objectif de contribuer à l'amélioration de la réintégration sociale et professionnelle des personnes en recherche d'emploi et de lutter contre la précarité et l'exclusion par un retour dans le monde du travail. L'article 6 exige que les résultats des évaluations des projets financés par le fonds soient communiqués au Conseil municipal.

• **Organes du Fonds chômage**

Secrétariat (1 ETP <i>jobsharing</i> )	<i>Analyse de l'éligibilité et instruction des nouvelles demandes Suivi opérationnel et financier</i>
Commission consultative (10 membres issus des institutions publiques et des milieux compétents en matière d'insertion socioprofessionnelle )	<i>Appréciation des projets, analyse de pertinence et de complémentarité Préavis</i>
Conseil administratif (in corpore)	<i>Décision finale et conditions</i>

• **Suivi et mise en œuvre, fonctionnement**

- Conventions de subventionnement : tableaux de bord avec indicateurs d'insertion et de gestion, budgets prévisionnels, rapports intermédiaires et bilans finaux
- Entretiens de suivi et de soutien, visites des prestataires
- Organisation des séances d'examen des dossiers
- Gestion administrative et comptable du Fonds

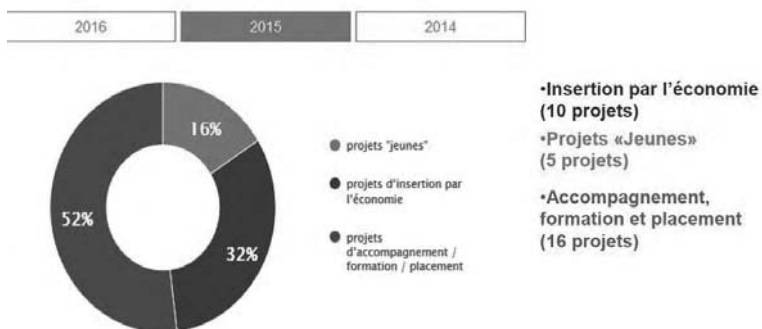
## Séance du 4 octobre 2017

Audition de M<sup>mes</sup> Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 – Ville durable, et Nathalie Böhler, directrice du département des finances et du logement

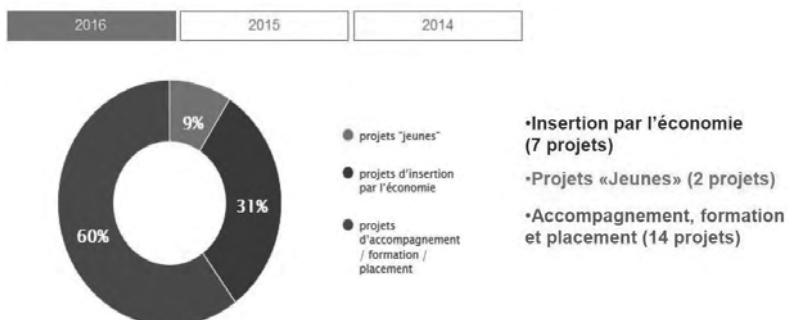
Comme l'audition concerne le rapport d'activité de l'année 2015 mais qu'elle a lieu en automne 2017, elle est forcément complétée par les éléments contenus dans le document de l'année 2016.

Sur les deux années la commission consultative s'est réunie à chaque fois à quatre reprises pour préavisier les projets.

## 31 projets soutenus en 2015



## 23 projets soutenus en 2016



On relève une légère augmentation de ces projets par rapport à 2014, avec une stabilité de ceux pour les jeunes. Les projets d'insertion par l'économie ont connu quant à eux une petite baisse. L'explication vient du fait que le projet Stewards urbains a été sorti du dispositif. D'autre part, trois nouvelles idées ont été accueillies dans la catégorie accompagnement, formation et placement dont le projet de l'Organisation genevoise du monde du travail pour la formation professionnelle dans les domaines de la santé et du social (OrTra) présenté par une brève vidéo.

L'OrTra vise à former des personnes dans les métiers des soins et de la santé. Ce projet s'adresse à des personnes qui n'ont pas les qualifications nécessaires pour entrer de manière professionnelle dans cette branche, mais aussi à des personnes qui sont très éloignées du marché du travail et qui souhaitent pouvoir faire une reconversion professionnelle. Cette formation de vingt-quatre mois avec un stage pratique a les mêmes éléments d'équivalence qu'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). En 2016, 18 personnes ont suivi ce programme lancé en 2015: trois d'entre elles, en fin de droit, venaient de l'Office cantonal de l'emploi (OCE) et quinze de l'Hospice général. C'est donc un cas pratique de formation qualifiante. L'enjeu est d'intégrer des personnes sans emploi de longue durée et qui soient capables d'empathie.

En 2015, les 31 projets ne sont pas renseignés de la même manière. Les rythmes sont différents en fonction de la date de démarrage. Ainsi, les statistiques fournies sont basées sur 26 projets. Des 2191 bénéficiaires rencontrés pour un constat, ce sont 1214 personnes qui ont intégré un des dispositifs. Pour les autres personnes restantes, certaines n'étaient pas au bon endroit ou n'ont pas souhaité poursuivre. Voici la domiciliation des bénéficiaires:

Ville de Genève	52%
Canton de Genève	43%
Autres (principalement canton de Vaud)	5%

## Profil des bénéficiaires 2015

Quelques informations statistiques des bénéficiaires du Fonds (base 26 projets)	
Nombre de bénéficiaires	2'191
Nombre de personnes intégrées dans les projets	1'214
Retours en emploi ou formation (sortie positive)	380 (31%)
Femmes	981 (62%)
Ville de Genève et Canton	92%

## Profil des bénéficiaires 2016

Quelques informations statistiques des bénéficiaires du Fonds (base 20 projets)	
Nombre de bénéficiaires	1'624
Nombre de personnes intégrées dans les projets	923
Retours en emploi ou formation (sortie positive)	244 (26%)
Femmes	508 (55%)
Ville de Genève et Canton	95%

**Le profil type d'un bénéficiaire d'un projet soutenu par le Fonds chômage Femmes, originaires d'un pays extra-européen** (46%), scolarisées jusqu'au secondaire obligatoire (46%), sans formation professionnelle (31%). 29% des bénéficiaires n'ont plus travaillé depuis au moins 2014.

Il n'y a pas de personne sans autorisation de résidence qui bénéficie de projet soutenu par le Fonds chômage.

Le taux d'insertion de 31% donné correspond à une moyenne de l'ensemble sur des publics fragilisés. Il y a des taux d'insertion variables car les programmes sont de nature différente. Le taux le plus bas en 2015 est de 2% et le plus haut tourne autour de 80%.

Les projets soutenus se répartissent dans ces catégories principales:

1. l'insertion par l'économie,
2. les jeunes,
3. l'accompagnement, la formation et le placement.

Une légère diminution des projets pour les jeunes vient du fait que certains sont sortis du Fonds chômage, comme celui de l'association L'Equipage et que d'autres ont rejoint le département de la cohésion sociale et de la solidarité, notamment ceux de La Barje et de Caritas Voie 2. La Barje a déposé un programme de formation au sein de sa structure, qui vise à prendre un nombre modeste de jeunes par année, avec le versement d'un tout petit salaire et la contribution à la personne qui va encadrer ces jeunes. L'idée étant qu'ils puissent acquérir les gestes nécessaires à ce genre d'activité. Il s'agit d'une palette de compétences. On se situe bien en amont d'une formation certifiée. Dans le cadre de la restauration l'OCE finance entièrement un dispositif beaucoup plus abouti: il s'agit d'un restaurant

d'entraînement qui permet de tester l'employabilité des candidat-e-s à ce type de métiers. Il n'y a pas de concurrence entre ces structures.

Ce sera dans le rapport de l'année 2017 que l'on relèvera que le projet BAB-VIA a été confié au Service de la jeunesse qui est plus compétent sur ces questions pour cette population rencontrant, en sus de la question de la formation et de l'emploi, d'autres problématiques. Le solde de la subvention BAB-VIA a été intégré à la subvention de la FASE. Le projet Espace Jeunes Espoir de l'association Kultura reste par contre subventionné par le Fonds chômage. Celui du Tremplin vert a, lui, été arrêté.

Les données concernant les bénéficiaires et leur profil-type sont pratiquement les mêmes sur les deux années. Le taux d'insertion est quant à lui malheureusement passé de 31% à 26%.

L'attribution budgétaire 2015 a été de 4 millions de francs et celle de 2016 d'environ 3,6 millions de francs. Cette différence entre les deux années s'explique par le transfert des projets pour les jeunes au département de la cohésion sociale et de la solidarité.

A la fin 2016 le solde s'élève à environ 3,3 millions de francs. Au budget 2017, il n'y a pas eu de dotation, ce qui signifie que les attributions de cette année se font sur ce solde. Avec le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2), il n'y aura plus la possibilité d'avoir un compte au bilan qui thésaurise les dotations budgétaires non utilisées.

## Rapport financier 2015 & 2016

<b>Attribution budgétaire 2015</b>	<b>4'000'000.00</b>
<b>Solde disponible à fin 2014, montant non engagé</b>	<b>1'703'209.50</b>
<b>Montant engagé en 2015</b>	<b>5'632'327.60</b>
<b>Solde au 31 décembre 2015</b>	<b>70'881.90</b>
<b>Attribution budgétaire 2016</b>	<b>3'612'531.00</b>
<b>Solde non dépensé</b>	<b>2'429'319.85</b>
<b>Disponible au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>6'112'732.75</b>
<b>Montant engagé en 2016</b>	<b>2'794'346.00</b>
<b>Solde au 31 décembre 2016</b>	<b>3'318'386.75</b>

Pour la durée d'un soutien du fonds à un projet, le règlement a été amendé en 2013. Le couperet intervient si un projet a un terme prédéfini, ainsi qu'à chaque renouvellement. Un examen est fait périodiquement, en principe chaque année.

Il est difficile d'assurer le type de suivi de l'intégration une fois que les personnes ont quitté le dispositif du fonds. Un exemple: les ateliers de français financés par le fonds fournissent un niveau de base afin que la personne soit à même d'intégrer le marché de l'emploi. On ne peut pas mesurer leur insertion dans le secteur primaire, mais on a certainement amélioré leur employabilité. Après, il est difficile d'assurer une traçabilité.

Concernant le projet Phares Seniors, la page 39 du rapport 2015 donne l'historique du financement. Le soutien a démarré en mai 2014. Au départ, Phares Seniors avait un guichet où des conseils étaient donnés aux personnes seniors en recherche d'emploi. L'idée était aussi de donner des idées et des contacts avec les entreprises. C'est ce qui a été financé au départ. Après, Phares Seniors a connu des problèmes financiers. En début 2017, le fonds a payé les salaires impayés comme solde du versement de la subvention, la Ville ayant écrit à l'Office des poursuites et des faillites pour indiquer que l'argent de la Ville était en priorité destiné au paiement des salaires et charges sociales. Le dossier de faillite n'était à cette date pas encore clôturé.

Un taux de réussite positif n'est pas un critère impératif de renouvellement bien que qu'il n'y ait jamais eu des taux à zéro.

Pour les nouveaux projets, deux personnes à mi-temps au secrétariat rencontrent les associations et les aident entre autres à chercher des financements tiers. Il n'y a jamais eu de projets soutenus à plus d'un demi-million. C'est l'enveloppe globale qui est observée ainsi que la possibilité d'avoir des cofinancements.

En 2017 et en 2018 l'idée est de soutenir ce qui est existant, puisqu'aucune dotation n'a plus été accordée au fonds. Ensuite, pour 2019 ou 2020, une fois que l'argent aura été épuisé, il faudra refaire une demande budgétaire au Conseil municipal. Les budgets n'ont pas encore été déposés.

Les recommandations du rapport 2013 ont pour la plupart bien été prises en considération dans l'évolution de la gestion du fonds.

La rapporteuse constate alors que les rapports 2015 et 2016 ont tous deux été traités ce soir mais que celui de 2016 n'a pas été fourni aux commissaires. Sur la proposition de la présidence, les commissaires décident de ne pas prendre position ce soir mais d'attendre de disposer des deux documents sur support papier pour procéder à cette prise de position.

### **Séance du 13 mars 2018**

Deux changements importants ont eu lieu: dès 2016 les rapports ne sont plus édités sous format papier et, étant donné qu'il n'y a pas d'obligation de les soumettre au plenum, le Conseil administratif a décidé de ne plus les inscrire dans un ordre du jour du délibératif de la Ville de Genève.

Celui de 2016 ayant été toutefois étudié par la commission des finances et le lien électronique transmis à ses membres, il est décidé par la présidence et l'ensemble des commissaires qu'il soit joint au présent rapport; il se lit sur:

<https://omnibook.com/collections/vdg/#view/fonds-chomage>

### **Séance du 17 avril 2018**

#### *Prise d'acte des rapports 2015 et 2016*

Les membres de la commission se mettent d'accord sur le fait qu'aucun vote n'est nécessaire et prennent ensuite acte des deux rapports des années 2015 et 2016.

#### *Documents à disposition sur le site internet:*

- Rapport 2015

[http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement\\_1/Autres\\_fichiers/FC\\_Rapport\\_Activite\\_2015\\_WEB.compressed.pdf](http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_1/Autres_fichiers/FC_Rapport_Activite_2015_WEB.compressed.pdf)

- Vidéo diffusée en audition du 4 octobre 2017

<http://www.ville-geneve.ch/themes/logement-finances-vie-economique/insertion-socioprofessionnelle-creation-emplois/fonds-chomage/>

- Comptes et bilans 2016 de toutes les institutions subventionnées en 2016  
<https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/> (sous D-34 A, 173<sup>e</sup> année)